



Questionnaire addressed to international NGOs enjoying participatory status at the Council of Europe

**Four yearly report on co-operation with the Council of Europe
2004 - 2007**

With regard to the Secretary General's four yearly review of the list of INGOs enjoying participatory status and in order to evaluate your INGO's participation and contribution to the work of the Council of Europe and to the Conference of INGOs, please complete the attached questionnaire and return it by

15 February 2008 to:

Ms Jane Crozier, NGOs and Civil Society Division,
Directorate General of Democracy and Political Affairs
Council of Europe, F 67075 Strasbourg

If you would like the electronic version of this questionnaire please request it from the Secretariat:
NGO-Unit@coe.int

Please note that our evaluation will be made solely on the basis of this questionnaire. Please do not enclose any other documents.

I. General information

a. Name and acronym of INGO

ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE
ASSOCIATION OF WOMEN OF THE SOUTHERN EUROPE
AFEM

b. Contact person in the INGO and email address

CATHERINE SOPHIE DIMITROULIAS, VICE-PRÉSIDENTE GRECQUE DE L'AFEM
sophie.dimitroulias@wanadoo.fr

c. What year was your INGO granted participatory status : 2001

d. Has your INGO undergone any changes in name, statute in the last 4 years? yes π no π

If yes, please specify

L'AFEM réunie en Assemblée générale extraordinaire le 23 juin 2007 a adopté des statuts révisés.

Les amendements des statuts visent à : a) permettre une meilleure organisation du travail de l'AFEM au niveau de ses Coordinations nationales dans les pays où elle est implantée ; b) autoriser la participation des anciennes présidentes de l'AFEM au Conseil d'administration de la fédération.

II. Geographical scope of your INGO

a. In how many member states of the Council of Europe is your INGO represented: 7__

b. Is your INGO present in Central and Eastern Europe? yes

Please specify which Central and Eastern European countries

Le processus d'élargissement de l'AFEM est en cours en Bulgarie, Roumanie et Slovénie (conformément à ses statuts). Les associations membres de l'AFEM entretiennent des relations régulières avec des associations féminines de ces pays, contribuent à leur information sur l'actualité du droit européen, et soutiennent leurs initiatives et activités en participant notamment à des rencontres et événements civils, séminaires de formation, etc.

III. Participation in meetings of the Conference of INGOs: Has your INGO participated in the quarterly sessions in Strasbourg or other thematic events?

a. Plenary meetings of the Conference of INGOs:

L'AFEM a participé à l'ensemble des sessions plénières de la Conférence des OING organisées durant les années 2004 à 2007.

2004 : 4

2005 : 4

2006 : 4

2007 : 4

b. Meetings of the thematic Groupings:

Civil Society and Democracy in Europe	π participation régulière
Education and Culture	π participation régulière
European Social Charter and Social Policies	π participation sans exception aux réunions (2004-7)
Extreme Poverty and Social Cohesion	π participation régulière
Gender Equality	π participation sans exception aux réunions (2004-7)
Health	π participation régulière
Human Rights	π participation sans exception aux réunions (2004-7)
North-South Dialogue and Solidarity	π participation sans exception aux réunions (2004-7)
Countryside and Environment	π participation occasionnelle
Towns	π participation occasionnelle

c. Regularity at the quarterly Sessions:

Every session

d. Has your INGO attended other thematic events organised by the Conference in the framework of the quarterly sessions (e.g. study days) or in Council of Europe member States (e.g. Messina Forum) or civil society activities in Central and Eastern Europe (e.g. Seminars in Russia)?

L'AFEM a régulièrement et activement pris part aux événements thématiques organisés à l'occasion des sessions plénières ainsi que dans les États membres, y compris en Europe centrale et orientale.

Voir à titre d'exemple :

En 2005

- **Réunion extraordinaire de la Commission de Liaison des OING à Varsovie « Les OING – acteurs d'une Europe sans frontières », du 14 au 15 mai 2005.** L'AFEM a participé étant représentée par Polyanna Vergidou (membre, Groupe Jeunes Membres de la Coordination pour la France) et Monique Bouaziz, (administratrice, représentante du Conseil Européen des Fédérations WIZO).
- **Forum des OING « Intégration des Migrants en Europe. Quel rôle pour les ONG », organisé conjointement par la Commission de Liaison des OING du Conseil de l'Europe (Regroupement Dialogue et Solidarité et Nord-Sud), le Centre Nord-Sud de Lisbonne, le Centre international d'Etudes et de Recherches de Messine (Intercenter), avec le soutien de la**

Direction Générale des Affaires Politiques et de la Division des Migrations du Conseil de l'Europe, à Messine, le 13 Novembre 2005.

L'AFEM est intervenue à la session plénière ainsi qu'aux ateliers n°2 et n°3, étant représentée par Sophie Dimitroulias (administratrice) et Monique Bouaziz (administratrice). Les propositions de l'AFEM présentées en session plénière au nom de l'Atelier « Droits de la personne » par la rapporteure, ont été intégrées aux Conclusions et Recommandations du Forum. (v. notamment « La Déclaration de Messine », <http://www.coe.int/T/f/ONG/Public>).

En 2006

- **« Séminaire national sur la Participation de la société civile roumaine au processus de construction européenne : L'égalité entre femmes et hommes et la santé », organisé dans le cadre de la Présidence roumaine du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CE), par la Conférence des OING conjointement à la Division des ONG et de la Société civile de la Direction générale des Affaires politiques du CE, du 4 au 6 Mai 2006 à Bucarest.**

A l'occasion de cette première initiative de séminaire national, l'AFEM a fait parti de la délégation de la Commission de Liaison des OING et est intervenue dans le cadre de l'Atelier « Égalité Femmes-Hommes » présidé par Karine Henrotte Forsberg. Sophie Dimitroulias (administratrice de l'AFEM) était invitée à présenter les dispositions de droit européen relatives à l'égalité de genre, notamment celles de la Charte sociale européenne révisée et celles des traités et directives de l'UE auxquels la Roumanie doit se conformer en vue de son adhésion à l'UE (2007). Elle a coordonné un groupe de travail composé des associations roumaines de femmes, qui a rédigé les recommandations de l'Atelier qu'elle a rapportées en session plénière V. Déclaration « Mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes en Roumanie » adoptée en session plénière, le 6 mai 2006 (<http://www.coe.int/ong>).

- **Séminaire sur l'élément participatif de la démocratie, coorganisé par la Conférence des OING et la Direction des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, les 4 et 5 décembre 2006, en tant que contribution de la Conférence des OING au Forum pour l'avenir de la démocratie en Europe.**

Sophie Dimitroulias, (administratrice de l'AFEM) a présenté dans le cadre du Groupe de travail « Responsabilité des ONG en tant que groupes de sensibilisation », une communication sur la contribution la plus récente des organisations européennes de femmes à la promotion de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux (notamment dans le cadre des travaux de la Convention chargée d'élaborer la Charte des droits fondamentaux de l'UE, de la Convention chargée d'élaborer le Traité constitutionnel européen et de la Conférence Intergouvernementale).

En 2007

- **Colloque Cohésion sociale dans une Europe multiculturelle ? Rôle et impact des courants de pensée et des religions, organisé le 3 octobre 2007 à l'Université Marc Bloch de Strasbourg et 4 octobre 2007 au Conseil de l'Europe Strasbourg, (G3i, qui regroupe des membres du cercle Gaston CREMIEUX (association de culture juive), de la fédération Humaniste Européenne, de la Ligue Internationale de l'Enseignement, de l'éducation et de la Culture, du Manifeste des Libertés (association de culture musulmane) et du Réseau Européen Eglises et Libertés (associations de convictions chrétiennes). L'AFEM y a participé étant représentée par Monique Bouaziz (administratrice).**
- **Journée d'Etudes de la Conférence des OING consacrée à une réflexion sur « Les dérives sectaires : défi posé à la démocratie et aux droits de l'Homme », le 28 juin 2007 à Strasbourg.** L'AFEM y a participé étant représentée par Monique Bouaziz (administratrice).

L'AFEM a également participé et apporté sa contribution à des événements divers soutenus par la Conférence des OING du CoE. A titre d'exemple :

En 2006 :

- **Forum des OING « Enjeux de la diversité en Europe », organisé par la Plateforme des migrants (PMC) conjointement avec la Fédération des Agences Internationales pour le Développement (AIDE), avec le concours de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, dans le cadre de « l'Année européenne sur l'Égalité », Paris, Unesco, 21-22 octobre 2006.**

Les représentantes de l'AFEM, Sophie Dimitroulias (administratrice) et Joëlle Timsit (membre) ont défendu ses positions relatives à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de la non discrimination en raison de la race et des origines ethniques en tant que valeurs et droits fondamentaux inaliénables européens et fondements du CoE et de l'UE, dans le cadre des panels: « Droits fondamentaux et cohésion sociale: Quelle place peuvent revendiquer les migrants dans une citoyenneté européenne » et « Position et rôle des OING dans le lancement de la campagne européenne pour l'égalité des chances ». Sophie Dimitroulias était invitée par le Président de l'AIDE à s'exprimer à la réunion du comité rédacteur de la déclaration finale (contact@pmc-europe.info).

IV. Participation and co-operation with the Council of Europe

Has your INGO participated in the work of the following Council of Europe bodies and sectors:

- a. Intergovernmental Expert Committees no
- b. Ministerial Conferences yes

If yes, which Conference(s):

En 2006

- **Forum pour l'Avenir de la Démocratie en Europe (processus lancé à Varsovie les 3 et 4 novembre 2005) portant sur le thème «Le rôle des partis politiques dans la construction de la démocratie», organisé dans le contexte de la Présidence Russe du Comité des Ministres en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à Moscou, les 18 et 19 octobre 2006.**

L'AFEM était invitée à apporter sa contribution représentée par la Ligue Hellénique des Droits des femmes (LHDF, association nationale membre). Elya Kolokytha Secrétaire générale de la LHDF est intervenue lors de cet événement et a diffusé les ouvrages et positions de l'AFEM (notamment Femmes et pouvoir en l'an 2000).

En 2007

- **Forum pour «l'Avenir de la Démocratie» portant sur le thème «Pouvoir et Autonomisation (empowerment). Les enjeux de la Démocratie en Europe », organisé par le Conseil de l'Europe (CoE) en coopération avec le gouvernement suédois, le Riksdag (Parlement Suédois) et l'Association suédoise des pouvoirs locaux et régionaux, à Stockholm et Sigtuna les 13 - 15 juin 2007.**

L'AFEM représentée par Monique Bouaziz (administratrice), a pris part à la délégation représentant la Conférence des ONG, à cet événement.

- c. Parliamentary Assembly yes

Attendance at plenary sessions yes
Participation in hearings no
Contribution to reports or other texts yes

If yes, please specify

Les déclarations et positions officielles de l'AFEM sont régulièrement adressées aux membres et rapporteur de la Commission sur l'Égalité de l'APCE.

- d. Congress of Local and Regional Authorities no
- e. European Court of Human Rights no
- f. Commissioner for Human Rights no
- g. Directorates General of the Council of Europe yes

If yes, please specify

A titre d'exemple :

En 2004:

- **Conférence/Forum des ONG «Citizens for peace and Development, Transfrontier Cooperation between Kosovo, South Serbia and Northern Macedonia », Workshop 3 « Women's Rights and Gender Issues : Women's Security and Economic development», organisée par le Conseil de l'Europe (Direction des Affaires Politiques) en collaboration avec l'Institut l'East West et l'Agence de la Démocratie Locale du Kosovo, les 25 et 26 Septembre 2004, Centre Culturel de Kumanovo.**

La représentante de l'AFEM Sophie Dimitroulias (Responsable de la Coordination pour la France) était invitée à présenter en session plénière la Communication «Recent achievements of the women's

mouvement at the european level : a message of hope for women's cross border solidarity ». Elle a été mandaté par les associations de femmes du Kosovo de présenter une synthèse de leurs positions en session de clôture de la Conférence.

- **Séminaire organisé à l'attention de jeunes membres des OING, par la Direction de la Jeunesse et la Conférence des OING, en 2004, à Strasbourg.**
L'AFEM était représentée par Polyanna Vergidou, (Groupe Jeunes Membres de la Coordination de l'AFEM pour la France)

h. Other activities such as Campaigns, major projects, initiatives yes

If yes, please specify

L'AFEM est intervenue activement aux sessions plénières quadriennales de la Conférence des OING. À la suggestion de l'AFEM, ont été adoptées les Résolutions ci-après :

En 2005 :

- **« Les Regroupements « Droits de l'Homme » et « Egalité - Parité Hommes -Femmes » des OING, réunis à Strasbourg les 26 et 27 janvier 2005, ont adopté à l'unanimité la résolution ci-après,** sur proposition formulée par Micheline Galabert (membre fondateur de l'AFEM, Déléguée titulaire):
«notent avec grande inquiétude les Conclusions de la 31e session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires Etrangères qui, le 16 juin dernier, sous la présidence de M. Abdullah GÜL, Ministre turc des Affaires Etrangères, a « appelé à s'abstenir de toute utilisation de l'universalité des droits de l'homme comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats et porter atteinte à leur souveraineté nationale » et « dénoncé la décision de l'Union européenne concernant la condamnation de la peine de lapidation et des autres peines qualifiées d'inhumaines et qui sont appliquées dans certains Etats membres [de la Conférence islamique] en vertu des dispositions de la Charia » ;
- demandent au Conseil de l'Europe de marquer dans la poursuite de ses relations avec l'organisation de la Conférence islamique sa réprobation par rapport à ces propos, en contradiction flagrante avec les principes fondateurs du Conseil de l'Europe.
- demandent instamment que, dans le cadre du dialogue de post-suivi avec les autorités turques, instauré en vertu de la Résolution 1380 (2004) de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, les autorités turques soient invitées à dire comment elles comptent se démarquer de ces déclarations incompatibles avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme. »

En 2006 :

- **La Conférence des OING, réunie en session plénière le 6 octobre 2006, à Strasbourg, a adopté à l'unanimité, la « Résolution de la Conférence des OING concernant la liberté d'expression »,** sur proposition formulée par Monique Bouaziz, administratrice de l'AFEM. Micheline Galabert, Déléguée titulaire, a participé au groupe qui a rédigé cette résolution et a défendu le projet de texte par son intervention en session plénière.)

Autres initiatives de l'AFEM ayant comme objectif la promotion de l'acquis européen en droits fondamentaux conformément aux valeurs et instruments internationaux du CoE:

Au niveau européen :

- **Dans le cadre du processus constituant européen qui a abouti à la signature du Traité de Lisbonne (février 2002 - décembre 2007)**

L'AFEM a présenté des contributions à la Convention sur l'Avenir de l'Europe dès la veille de l'ouverture des travaux de celle-ci (1ère position, le 14 février 2002). Elle a officiellement participé au Dialogue entre la Convention et la société civile et a collaboré étroitement avec les membres de la Convention et est intervenue aux Rencontres de dialogue et d'Information, organisées par le CESE. **Elle a présenté dix contributions à la Convention, et cinq appels à la Conférence Intergouvernementale sous la devise « Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes », en faveur notamment de la garantie effective des droits fondamentaux, y compris l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le Traité constitutionnel sans modification; la sauvegarde de l'Europe sociale et l'égalité entre femmes et hommes. Elle a initié et conduit une campagne transnationale associant plus de 200 organisations internationales, européennes et nationales, féminines et mixtes, en faveur de la garantie effective de l'acquis en droits fondamentaux et de l'Europe sociale.**

Dans le cadre de la «Période de réflexion sur l'Avenir de l'Europe» (2005-2007) et notamment de la Conférence Intergouvernementale de 2007, l'AFEM a participé aux événements organisés à cet

effet par les institutions européennes. Elle a poursuivi sa Campagne européenne d'information sur l'acquis européen en matière de droits et libertés fondamentaux dans le cadre de laquelle elle a adopté et largement diffusé au niveau européen et national, sept Contributions. Voir notamment:

- « Première Contribution de l'AFEM à la « période de réflexion et de débat » sur l'Avenir de l'Europe », du 7 Novembre 2005.
- « Première contribution de l'AFEM au processus d'élaboration du Traité modificatif » du 29 juin 2007.

Dans le cadre du processus d'établissement de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE L'AFEM a exprimé ses positions relatives à l'établissement de l'Agence des droits fondamentaux dans le cadre d'une campagne européenne y relative initiée depuis 2006 et poursuivie en 2007, voir notamment:

- **« Première contribution de l'AFEM sur l'établissement de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE », du 30 avril 2006**, qu'elle a soumise à l'attention des parlementaires européen(ne)s et des autorités politiques des pays dans lesquels elle est implantée, et notamment aux Ministres compétents et aux ambassadeurs, représentants permanents de ces pays auprès de l'UE.
- **« Contribution de l'AFEM sur le Programme pluriannuel de l'Agence », du 18 octobre 2007**. Cette Contribution a été présentée à la Réunion avec les ONG organisée par la Commission des Libertés du Parlement Européen, à l'initiative des députés Giusto Catania (rapporteur sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, 2004-2007) et Michael Cashman, (rapporteur de l'opinion du Parlement européen sur le projet de Programme Pluriannuel de l'Agence des Droits fondamentaux), par la Vice Présidente de l'AFEM, Sophie Dimitoulis.
- **Troisième Conférence consultative pour les parties intéressées de la société civile sur la création de la plate-forme des droits fondamentaux, organisée les 10 et 11 décembre 2007 à Bruxelles**. L'AFEM était invitée à participer étant représentée par sa Vice Présidente Marie-Jeanne Campana qui est intervenue pour présenter les positions de l'AFEM.

Dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen (PEM) et de la Politique européenne de voisinage (PEV)

L'AFEM participe aux **Fora Civils Euromed** réunis dans le cadre du processus de Barcelone, et notamment aux derniers fora qui se sont tenus à Naples (novembre 2003), à Luxembourg (avril 2005) et à Marrakech (novembre 2006).

L'AFEM est la seule fédération européenne d'associations féminines qui est membre fondateur et membre du Conseil d'administration de la Plateforme Non Gouvernementale Euromed, instituée avec le soutien de la Commission européenne (depuis 2003) et officiellement reconnue par les Chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats partenaires du PEM. (v. www.euromedi.org).

L'AFEM contribue aux mobilisations conjointes des organisations régionales de la société civile des deux rives de la Méditerranée pour la défense et promotion des valeurs et droits universels fondamentaux, conformément aux obligations qui découlent des Traités internationaux et européens, ainsi qu'au processus de consultation de la société civile par les instances politiques du Partenariat. Elle contribue aux événements organisés par les organes et agences de l'UE.

Au niveau national à titre d'exemple:

- **A l'initiative de l'AFEM a été adoptée la « Déclaration des associations françaises et européennes de femmes réunies à Paris le 29 septembre 2007 pour le Droit à la maternité librement choisie ».** Cette Déclaration corédigée par la Vice-Présidente de l'AFEM, Sophie Dimitroulias, la Présidente du GEFDU, (Groupe européen des femmes diplômées des universités) Renée Gerard, et la Vice-Présidente du LEF (Lobby Européen des Femmes) Martine LEVY, **a été relayée auprès de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe par les déléguées du GEFDU et de l'AFEM, à la demande des associations françaises cossignataires,**

i. European Social Charter

Is your INGO on the list of NGOs which are eligible to submit a collective complaint under the European Social Charter?

yes

If yes, has your INGO filed a complaint in the period 2004 – 2007

no

j. Has your INGO organised a meeting in which the Council of Europe has participated ?

yes

If yes, please specify

L'AFEM a régulièrement invité les représentantes des OING féminines qui sont membres du Conseil de l'Europe à participer à ses Conférences et séminaires organisés durant la période 2004-2007.

A titre d'exemple

En 2005 :

- **Voir organisation de la Conférence et publication des Actes: *Vers une Constitution européenne pour les citoyen-ne-s*, Actes de la Journée d'Etude et de Débat organisée par l'AFEM en partenariat avec l'UFCS, en collaboration avec le Parlement européen et avec le soutien du Ministère Délégué aux Affaires Européennes, le 1 février 2005, Paris, Bureau d'Information du Parlement européen pour la France, Paris, Éd. AFEM - Gouvernement français, 2005.**
Allocution d'ouverture de la Conférence par Madame Catherine LALUMIÈRE, Secrétaire générale honoraire du Conseil de l'Europe, Présidente de la Maison de l'Europe.

V. Communication

a. Has your INGO publicised the work of the Council of Europe through the following means:

Seminars/conferences	yes
Website	yes (site actuellement en reconstruction)
Publications	yes

Please give an example :

L'AFEM a contribué à la diffusion de l'information relative aux travaux du CoE auprès de son réseau d'associations féminines et plus généralement d'un large public, notamment par les biais suivants :

- **Édition d'une rubrique spéciale consacrée à l'actualité des activités du CoE et notamment à celles de la Conférence des OING, in « *La Gazette de l'AFEM* » publication bimestrielle avec le soutien du gouvernement français / Service des Droits des Femmes et de l'Égalité (SDFE) (diffusée par voie électronique et imprimée).**
- **Conférences européennes et nationales / publication d'un ouvrage collectif sur le thème : *AFEM, Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes: droit et pratiques*, Editions A.N Sakkoulas (Athènes) et Bruylant (Bruxelles) 2005.**
Cet ouvrage de grande actualité, fruit d'un projet alloué à l'AFEM par la Commission européenne, réalisé avec la contribution d'expertes sociologues et juristes de haut niveau, est disponible chez Bruylant, à Bruxelles, ainsi qu'à la Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 20, rue Soufflot, 75005 Paris.

La conciliation entre famille et travail est un droit fondamental des femmes et des hommes, - un «corollaire naturel» de leur égalité et un moyen de promouvoir sa réalisation effective-, qui est consacré par la Charte sociale révisée du Conseil de l'Europe (art. 16 et 27) et auquel une grande importance est accordée par le Comité européen des Droits sociaux dans le cadre du contrôle de l'application de la Charte par les États membres du CoE. De plus la conciliation constitue un objectif stratégique social et économique de l'UE, visant à l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi qu'à l'atténuation du déficit démographique.

Cet ouvrage répond au désir de la Conférence des OING du CoE de contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte sociale révisée par les États membres du CoE, ainsi qu'au désir de l'UE de «mieux connaître la situation des familles dans les différents États membres», tel qu'exprimé dans le Livre vert de la Commission «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations». Il constitue ainsi une contribution très utile au débat sur l'avenir de l'Europe. Il marque le début d'une réflexion circonstanciée et profonde au niveau national et européen, qu'il alimente par la richesse et la diversité des données, des commentaires et des suggestions qu'il contient et qui peuvent servir de base aux débats nationaux sur la politique relative à l'emploi et la protection sociale.

En se focalisant sur des pays de l'Europe méridionale (la France, la Grèce, l'Italie et le Portugal), cet ouvrage explore les façons dont le droit européen et communautaire en matière de conciliation entre famille et travail est mis en œuvre dans ces pays, en termes de droits et en termes de pratiques. Il fait le point sur la situation actuelle et les perspectives d'avenir relatives à la conciliation entre famille et travail des points de vue sociologique et juridique. La démarche première a été de faire l'inventaire des droits relatifs à l'articulation entre travail et vie familiale dans les quatre pays concernés, puis d'examiner, en s'appuyant sur les recherches réalisées, comment ces droits sont

utilisés, et quels sont leurs effets, à la fois en termes de soutien aux familles et en termes d'égalité entre femmes et hommes. Dans le contexte européen plus large et le contexte plus particulier de l'Europe méridionale, dessinés par les deux rapports généraux, les rapports nationaux indiquent les changements survenus dans chaque pays, pendant les dernières années, et décrivent surtout l'impact de ces changements sur les politiques sociales, familiales et d'emploi. Les points forts ainsi que les faiblesses et lacunes de chaque système national sont mis en exergue et des propositions adaptées aux conditions de chaque pays sont formulées. La confrontation des situations dans quatre pays de l'Europe méridionale met en évidence le chemin parcouru et le chemin qui reste à faire pour améliorer les conditions dans lesquelles les familles combinent activité professionnelle des parents et vie familiale.

b. Has your INGO completed the database of INGOs with participatory status: no

If not please contact the Secretariat (jane.crozier@coe.int) for further information and to obtain a password.

VI. Future co-operation

a. Are you satisfied with the participatory status which your INGO has with the Council of Europe with regard to:

Quality of INGO sessions and meetings yes

Access to structures and meetings of the Council of Europe yes

Do you have suggestions for improvements

L'AFEM se félicite du projet de réorganisation des instances représentatives de la Conférence des OING du CoE. Dans cette perspective l'AFEM souligne l'impérieuse nécessité :

a) de travail en commun des OING de femmes dans le cadre d'une « Commission » spéciale consacrée à la thématique de l'Égalité entre femmes et hommes ;

b) de prise en compte de cette thématique de manière transversale dans le cadre des travaux de l'ensemble des nouvelles « Commissions » instituées.

c. Does your INGO wish to keep participatory status with the Council of Europe : yes

Pour des informations plus détaillées sur les activités précitées, nous vous prions de vous rapporter à la Gazette de l'AFEM, dont les numéros des années 2004 -2007 ont été communiqués auprès du Secrétariat des OING et diffusés auprès des membres de la Conférence des OING.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Fait à Paris, le 11 avril 2008

**Catherine Sophie DIMITROULIAS
Vice-Présidente de l'AFEM**

**Déleguée titulaire auprès de la Conférence des OING du CoE
et de la Commission de Liaison de la Conférence des OING.**

**ASSOCIATION DES FEMMES DE L'EUROPE MERIDIONALE (AFEM)
6 rue Beranger, 75003 Paris**